Informations de base

2009/2549(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la participation des salariés dans les entreprises ayant acquis le statut de société européenne et d'autres mesures d'accompagnement **Subject** 3.45.01 Droit des sociétés 4.15.10 Information, participation des travailleurs, syndicats, comités d'entreprise	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/03/2009	Débat en plénière		
12/03/2009	Décision du Parlement	T6-0131/2009	Résumé
12/03/2009	Résultat du vote au parlement		
12/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2549(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0110/2009	12/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0131/2009	12/03/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2009)3244	06/10/2009	

Résolution sur la participation des salariés dans les entreprises ayant acquis le statut de société européenne et d'autres mesures d'accompagnement

2009/2549(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui a eu lieu en séance le 12 mars 2009, le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 57 voix contre et 14 abstentions, une résolution sur la participation des salariés dans les entreprises ayant acquis le statut de société européenne et d'autres mesures d'accompagnement. La résolution avait été déposée par les groupes PPE-DE, PSE ALDE et UEN.

Le Parlement demande à la Commission d'engager une consultation, sur la base de l'article 138 du traité CE, avec les partenaires sociaux, afin d'évaluer et, le cas échéant, de réaménager, de créer ou de consolider les dispositions régissant la participation des salariés au sein du marché intérieur.

La Commission est invitée à :

- évaluer l'impact des statuts existants de société européenne et les arrêts pertinents de la Cour de justice des Communautés européennes (par exemple, les affaires « Daily Mail and General Trust », « Sevic Systems », « Inspire Art », « Überseering » et « Cartesio ») eu égard à la participation des salariés aux conseils d'administration des entreprises et à la possibilité d'éviter ou de contourner les dispositions nationales pertinentes;
- examiner les problèmes transfrontaliers relatifs à la gouvernance d'entreprise, à la législation fiscale et à la participation financière des salariés aux programmes d'actionnariat, qui sont liés à la consultation proposée ci-dessus. Les députés demandent un éventuel réexamen et /ou de nouvelles propositions à soumettre au Conseil et au Parlement;
- envisager de fixer une règle pour le statut des SPE en vertu de laquelle le remboursement d'un prêt accordé ou tout autre apport effectué par un actionnaire doit être considéré comme une dette subordonnée lorsqu'une contribution au capital-actions aurait été plus appropriée (c'est-à-dire en cas de surendettement de l'entreprise elle-même). Le Parlement estime qu'il convient d'envisager l'introduction d'une règle prévoyant l'obligation pour l'actionnaire de reverser le remboursement s'il a été effectué durant une période proche de l'insolvabilité de l'entreprise.